



Info_147_ED_2011-12
19 juin 2012

Programme d'Aide à la Création d'Entreprises Innovantes en Méditerranée

Le **Programme d'Aide à la Création d'Entreprises Innovantes en Méditerranée** (PACEIM) lance sa troisième édition. L'appel à candidatures sera clos le **5 octobre 2012**.

Initié en 2010 par l'Institut de Recherche pour le Développement et ses partenaires, le Programme d'Aide à la Création d'Entreprises Innovantes en Méditerranée (PACEIM) accompagne les projets de création d'entreprises technologiques en **Algérie, au Maroc, au Liban et en Tunisie** depuis les laboratoires, écoles et universités françaises, dans tout secteur d'activité.

PACEIM propose une aide financière jusqu'à **35 000€ par projet** avec un **accompagnement individualisé** par un incubateur national au Nord et au Sud.

Ce soutien pourra financer les prestations nécessaires à la maturation des projets, la validation technique, économique et juridique, et les missions dans le pays d'origine.

Il s'adresse à des étudiants en Master, doctorants, ou post-docs, chercheurs, ingénieurs et techniciens, en accueil universitaire ou en lien avec la recherche académique, résidant en France, et ressortissants des pays cibles du Sud de la Méditerranée.

Nous vous prions de diffuser cette information auprès de toutes les personnes (étudiants, chercheurs, personnel de laboratoire, membres associatifs) susceptibles d'être concernées.

Les informations relatives au programme sont disponibles à l'adresse www.ird.fr/paceim, et sur les réseaux Facebook, LinkedIn, et Viadeo (Identifiant : Programme PACEIM).

Par ailleurs, l'équipe en charge du programme se tient à votre disposition pour organiser des séances de présentation du programme, assister à vos événements/forums, et vous faire parvenir des affiches et flyers pour cette promotion.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à les contacter au 04 91 99 95 13 / 62 ou paceim@ird.fr.

Stéphane Raud
Directeur de la Valorisation au Sud
Institut de Recherche pour le Développement

